

Questions orales

LES FINANCES

L'ANNONCE DE LA HAUSSE DES PRIX DU PÉTROLE DE L'ALBERTA—LES CONSULTATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES—LE SORT RÉSERVÉ AU BILL C-32

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'adresser une question au ministre des Finances. Elle fait suite à l'annonce du premier ministre de l'Alberta, M. Lougheed, qui a indiqué que son gouvernement compte réduire les redevances sur le pétrole et le gaz et augmenter le prix du pétrole le printemps prochain vu que le gouvernement fédéral a affirmé qu'il a le pouvoir d'établir le prix des produits qui entrent dans le commerce interprovincial et international. Y a-t-il eu des négociations avec la province de l'Alberta ou des ententes officieuses, par lesquelles le gouvernement fédéral appuie une hausse du prix du pétrole le printemps prochain?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): La réponse à cette question est non, monsieur l'Orateur.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Comme le bill C-32 vise à donner au gouvernement le pouvoir de fixer le prix du pétrole et du gaz et comme le gouvernement albertain a manifesté l'intention d'augmenter le prix du pétrole, le gouvernement songe-t-il à supprimer ces dispositions obligatoires dans le bill ou dois-je supposer que l'Alberta a annoncé cette hausse sans que le ministre des Finances n'ait rien déclaré, qui puisse donner à penser que le gouvernement fédéral y donnerait son assentiment?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, le bill dont parle le député reste au *Feuilleton*. Le gouvernement entend bien veiller à ce que le Parlement règle cette question. L'Alberta a annoncé son intention d'augmenter ses prix sans consulter le gouvernement fédéral.

L'ANNONCE DE LA HAUSSE DES PRIX DU PÉTROLE DE L'ALBERTA—LA POSSIBILITÉ DE CERTAINES CONCESSIONS DE LA PART DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'ai une dernière question supplémentaire. Le ministre des Finances a maintes fois répété qu'en matière d'imposition des ressources la contribution fédérale s'établissait à 25 p. 100. Comme l'Alberta a manifesté son intention de faire quelques concessions, le ministre trouve-t-il que les provinces devraient donner les 75 p. 100 qui restent ou est-il prêt à consentir lui-même quelque compromis, l'abolition de la non-déductibilité par exemple, afin d'éviter toute impasse constitutionnelle à l'avenir?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Tout au long des pourparlers, j'ai dit qu'il ne s'agit pas d'une question d'ordre constitutionnel, mais d'une question qui concerne le partage des recettes. Le député l'a dit, nous avons abaissé le pourcentage de 25 p. 100 comme prévu dans le budget du 18 novembre, ce qui a ramené notre part des recettes provenant des bénéfices de production à la tête de puits de 23 à 18 p. 100, sur une période d'imposition allant, disons, de 1975 à 1985. La mesure annoncée hier par le premier ministre de l'Alberta réduirait considérablement la part de la province. Le 18 novembre, nous avons fait passer la part totale de l'industrie de 24 à 29,5 p. 100. J'aurais tendance à croire maintenant que, d'après une analyse préliminaire des chiffres, la part de l'industrie se situe entre 33 et 35 p. 100 des bénéfices de production à la tête de puits, et peut-être davantage, et que l'industrie

[M. Turner (Ottawa-Carleton).]

pétrolière a suffisamment de capitaux pour se mettre au travail en vue de constituer les réserves et exploiter les nouvelles sources dont le pays a besoin.

[Français]

ON SUGGÈRE D'ABAISSEZ LES TAUX D'INTÉRÊT PLUTÔT QUE D'ACCORDER DES SUBVENTIONS AUX ACHETEURS DE MAISONS

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre d'État chargé des Affaires urbaines, je désire poser une question au ministre des Finances.

Étant donné les informations à l'effet que le gouvernement fédéral puisse accorder des subventions pouvant atteindre \$50 par mois aux familles à revenu modique pour les aider à payer les intérêts sur des prêts hypothécaires, le ministre peut-il indiquer à la Chambre quand le gouvernement va réduire le taux d'intérêt et cesser de subventionner indirectement les compagnies de finances en aidant les citoyens à payer des taux d'intérêt usuraires qui profitent plus aux prêteurs qu'aux emprunteurs?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, voilà une question fort complexe à répondre au cours de la période des questions, mais peut-être mon collègue, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines, pourrait-il répondre en détail à l'honorable député.

* * *

[Traduction]

LES PÊCHES

LES INTENTIONS DES É.-U. QUANT À L'EXTENSION DE LA JURIDICTION À 200 MILLES DES CÔTES—LES MOTIFS DU RETARDEMENT DE LA DÉCISION DU CANADA

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre d'État chargé des Pêcheries. Vu que le Sénat américain a adopté il y a quelques heures par 68 voix contre 27, un bill visant à étendre unilatéralement la juridiction des États-Unis sur les réserves de poisson de 12 à 200 milles au large de leurs côtes, le ministre expliquerait-il à la Chambre pourquoi une prise de position semblable ne serait-elle pas souhaitable pour indiquer que le Canada est fermement résolu à obtenir un accord international à Genève, et pourquoi le Canada attendrait-il à mars prochain pour adopter une position ferme?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêcheries)): Le député a de toute évidence lu le même article que moi. La résolution dont il parle émane du Sénat. On est très pessimiste, toutefois quant à ses chances d'être adoptée à la Chambre des représentants, et même si elle l'est, elle sera encore sujette à l'approbation ou au veto du Président. Les parrains de la résolution ont laissé entendre qu'ils recherchaient par là des moyens de renforcer la position des États-Unis à la table des négociations. Je puis affirmer au député que nous avons donné des instructions très fermes et très résolues à notre délégation sur notre volonté d'obtenir la juridiction sur une zone économique allant jusqu'à 200 milles au large de nos côtes. C'est encore notre position, et nous continuons de penser que seules des négociations multilatérales nous permettront de protéger des espèces comme le saumon, que nous ne pourrions protéger par une décision unilatérale.